

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 décembre 2012

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 V. 205 Vœu concernant la lutte contre le bruit.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal**

Considérant le niveau de bruit excessif aux abords des grands axes de Paris et en particulier sur le périphérique ;

Considérant que l'exposition à un bruit excessif entraîne des problèmes de santé ;

Considérant que le niveau de bruit est corrélé avec la vitesse élevée de la circulation routière ;

Considérant que le repos est difficile dans les 4 500 logements situés à moins de 50 mètres des sections non couvertes du périphérique, particulièrement en fin de nuit ;

Considérant l'adoption prochaine par le Conseil de Paris d'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement ;

Considérant les mesures déjà programmées d'abaissement de la vitesse du périphérique à 70 km/h ;

Considérant l'expérimentation en cours à la Porte de Vincennes où un revêtement de chaussée anti bruit permet d'observer des gains substantiels sur le bruit de fond généré par le trafic automobile (la tenue dans le temps de ces performances restant à confirmer) ;

Considérant que c'est surtout la nuit que le trafic routier sur le périphérique est fluide et que les véhicules motorisés et en particulier les motos peuvent donc faire des pointes de vitesse ou des accélérations violentes qui génèrent des niveaux sonores très élevés, appelés "les émergences" ;

Considérant que ces émergences peuvent avoir des effets désastreux sur le sommeil des riverains et donc sur leur santé et qu'une seule moto bruyante dérange des milliers de personnes ;

Sur proposition de Denis BAUPIN, Fabienne GIBOUDEAUX, Michel CHARZAT, Katia LOPEZ et des éluEs du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés",

Emet le vœu que :

La Ville de Paris, dans le cadre du Plan de prévention du bruit dans l'environnement de Paris en préparation :

- approche les associations de motards et d'automobilistes pour les sensibiliser sur les questions de bruit ;
- élabore des messages de sensibilisation à destination, notamment, des motards, sur les conséquences des émergences de bruit sur le sommeil des riverains du boulevard périphérique et les diffuse, notamment la nuit, via les panneaux à message variable ;
- sollicite la Préfecture pour qu'elle connecte des capteurs de bruit sur les radars de vitesse et que les verbalisations pour excès de vitesse soient accompagnées d'une information pédagogique sur le bruit que le véhicule, et en particulier les motos, émettait au moment du flash.